

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **huitième jour de mars 2010**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**10-03-043**

**Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 8 février 2010.

ADOPTÉE

**10-03-044**

**Nomination du maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseiller Rock Paquin soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

**10-03-045**

**Position sur le dossier de l'éthique dans le milieu municipal**

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

ATTENDU QUE le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

ATTENDU QUE ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

ATTENDU QUE les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

ATTENDU QUE l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

ATTENDU QUE l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

ATTENDU QU'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

ATTENDU QUE le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

ATTENDU QUE selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

ATTENDU QU'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU QU'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier,

QUE la Ville de Princeville demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;

QUE les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

**Assemblée générale de CLD de l'Érable** – 30 mars 2010 à 19h – classé.

10-03-046

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de ratifier les chèques suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 19 janvier 2010

- nos 0CH000118 & 0CH000121

annulé

- En date du 12 février 2010 - nos 0CH000296 à 9CH000305	21 696.45 \$
- En date du 17 février 2010 - nos 0CH000306 à 0CH000313	1 623.79 \$
- En date du 19 février 2010 - nos 0CH000314 à 0CH000317	918.53 \$
- En date du 22 février 2010 - no 0CH000318	121.00 \$
- En date du 23 février 2010 - nos 0CH000319 à 0CH000322	33 723.90 \$
- En date du 2 mars 2010 - nos 0CH000323 & 0CH000324	6 655.28 \$
- En date du 3 mars 2010 - no 0CH000325	1 801.67 \$
<b>Fonds d'immobilisation :</b>	
- En date du 19 février 2010 - no 0CH200002	131 499.38 \$

dépôts salaires des périodes 201006 à 201009

ADOPTÉE

**10-03-047**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 8 mars 2010 - nos 0CH000326 à 0CH000456	227 714.52 \$
---	---------------

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 8 mars 2010 - nos 0CH200003 & 0CH200004	156 055.00 \$
---	---------------

ADOPTÉE

**Rapport des activités de financement des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales** – Dépôt du rapport préparé par la trésorière.

**10-03-048**

**Mise à jour à la Suite Unicité de GFI Solutions d'affaires**

ATTENDU QUE la suite de logiciels de gestion des ressources financières et de gestion des revenus et de la dette se doivent d'être mis à jour car ils ne seront plus supportés à court terme;

ATTENDU la proposition de GFI Solutions d'affaires;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter la proposition de GFI Solutions d'affaires à l'effet de mettre à jour la suite Unicité (Gestion des ressources financières et Gestion des revenus et de la dette) pour un coût total de 46 300 \$ (avant taxes) comprenant les licences de déploiement, les logiciels d'application et les services d'implantation;

Cette dépense est financée à même le fonds des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

**Transferts budgétaires** - dépôt

**10-03-049**

**Engagement d'un pompier**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Yvon Beudet et Monsieur Jonathan Poulin comme pompiers en formation au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire les nouveaux pompiers à une formation de base s'il y a lieu;

QUE les conditions de travail des nouveaux pompiers soient selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

**10-03-050**

**Révision des conditions de travail des pompiers et des premiers répondants – 2010 à 2014**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier telle que déposée, la politique des conditions de travail des pompiers et des premiers répondants de 2010 à 2014, et qui prévoit, entre autre, une augmentation annuelle de 2.5%.

ADOPTÉE

**10-03-051**

**Congrès annuel - ACSIQ**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Christian Chartier, directeur au service incendie et Monsieur Pierre Chagnon, directeur adjoint, à participer au congrès annuel organisé par l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu à Québec du 22 mai au 25 mai 2010;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**10-03-052**

**Congrès annuel - COMAQ**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Bergeron, trésorière, et Mario Juare, directeur général, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à St-Hyacinthe du 26 au 28 mai 2010;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**10-03-053**

**Congrès annuel – ADGMO**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Mario Juare, à assister au congrès 2010 de l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec du 19 au 22 mai 2010 qui se tiendra à Rimouski. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**10-03-054**

**Demande de report de congés annuels d'une employée**

ATTENDU la demande de Pauline Dubois afin de reporter des jours de vacances à la période suivante pour qu'elle puisse accompagner les Harmonies Prince-Daveluy dans son voyage en France en mai prochain;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de reporter sept (7) jours de la banque de vacances annuelles de Pauline Dubois, devant être pris avant le 30 avril 2010, entre le 19 et le 29 mai 2010.

ADOPTÉE

**10-03-055**

**Demande de l'organisme «Fondation canadienne Espoir jeunesse»**

ATTENDU QUE certains organismes locaux et de la région immédiate, dont notamment la maison des jeunes « La Fréquence » de Princeville, oeuvrent déjà dans le même domaine sur le territoire;

ATTENDU QUE la Fondation Espoir Jeunesse n'apparaît pas être un intervenant actif sur notre territoire, cette fondation n'ayant appuyé financièrement aucun organisme local et ne publicisant aucun de leurs services d'écoute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et il est unanimement résolu que le conseil refuse que soit émis un permis de colportage à la Fondation Espoir Jeunesse.

ADOPTÉE

**10-03-056**

**Avis de motion – Modification du règlement no 10-05**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 10-05 sur le colportage afin de fixer les règles de reconnaissance de certains organismes à but non lucratif.

**10-03-057**

**Autorisation aux Forces armées Canadiennes**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> Bataillon Royal 22<sup>e</sup> Régiment des Forces armées Canadiennes désire procéder à un exercice militaire dans les limites de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu que le conseil autorise le 1<sup>er</sup> Bataillon Royal 22<sup>e</sup> Régiment des Forces armées Canadiennes à occuper le territoire de la Ville de Princeville pour effectuer un exercice militaire dans le cadre de l'entraînement de montée en puissance du groupement tactique du 22 mars au 9 avril 2010.

ADOPTÉE

10-03-058

**Avis de motion – Règlement de fermeture d'un chemin entre les lots 13E et 13G du rang 8 du canton Stanfold**

Avis de motion est donné par le conseiller Rock Paquin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement décrétant la fermeture d'un chemin montré au plan originaire du cadastre du canton de Stanfold entre les lots 13E et 13G du rang 8 sur environ 48 mètres de profondeur.

10-03-059

**Réalizations de la municipalité sur le réseau routier municipal – Reddition de compte sur l'utilisation de la compensation du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 130 727 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la Ville de Princeville est responsable et située sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Ville de Princeville sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de Princeville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

10-03-060

**Abandon du volet interventions horticoles de la Société d'Horticulture de Princeville**

ATTENDU QUE la Société d'Horticulture de Princeville a avisé la Ville de Princeville qu'elle ne désire plus s'occuper du volet interventions horticoles sur les terrains de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu d'accueillir l'avis d'abandon du volet interventions horticoles émis par la Société d'Horticulture de Princeville et autorise le directeur général adjoint à procéder aux démarches de demande de soumissions auprès de différents entrepreneurs en horticulture afin de réaliser les travaux d'entretien et d'aménagements floraux des terrains de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-03-061

**Coalition «Train rapide – Objectif Rive Sud»**

CONSIDÉRANT QUE la rive sud du fleuve Saint-Laurent est une région importante, en termes de poids économique, comprenant des secteurs exportables (basiques);

CONSIDÉRANT QUE la rive sud du fleuve Saint-Laurent s'insère dans un axe économique nord-sud important et que le développement du Québec doit permettre d'intégrer une stratégie complémentaire de développement économique sur cet axe à la stratégie historique est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet de train rapide fait présentement l'objet d'une étude financée par des fonds publics provenant des gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QUE les fonds publics disponibles pour la réalisation de cette étude doivent être utilisés dans le meilleur intérêt des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que les études de coûts associés à ce projet puissent couvrir toutes les options possibles et envisageables;

CONSIDÉRANT QUE cette étude doit s'effectuer dans le meilleur intérêt de la population qui devra repenser les moyens de transport, et plus particulièrement celui du transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'un train rapide est important pour le développement économique du Québec dans son ensemble et principalement dans le corridor où il circulera;

CONSIDÉRANT QUE le projet de train rapide aura une incidence directe sur la réduction des gaz à effet de serre et un impact positif pour réduire la congestion des véhicules sur les autoroutes situées entre Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le train rapide entre Québec et Montréal peut transiter sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, soit sur la rive nord et la rive sud;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude doivent permettre à un comité de faire les meilleures recommandations possible afin d'assurer une décision éclairée et objective quant au tracé final qui sera utilisé pour le meilleur intérêt du développement économique et durable du Québec et du Canada;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, et résolu unanimement :

- d'appuyer le projet d'un train rapide dans le corridor Québec-Montréal-Windsor, sans toutefois se positionner sur une technologie en particulier;
- de faire toutes les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales, tant au gouvernement du Canada qu'au gouvernement du Québec, pour exiger que les études actuelles ou futures dans ce dossier tiennent compte de tous les scénarios possibles de chaque côté du fleuve Saint-Laurent, soit un trajet sur la rive nord et un trajet sur la rive sud.

ADOPTÉE

10-03-062

**Soumissions pour le fauchage le long des chemins municipaux**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues et déposé par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat du fauchage des chemins municipaux et le contour des étangs au plus bas soumissionnaire conforme soit à Entreprises R.M. Pépin inc. au prix de 10 300 \$, avant les taxes, selon la description des travaux demandés.

ADOPTÉE

10-03-063

**Programme d'économie d'eau potable 2010**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion au Programme d'économie d'eau potable 2010 au coût de 625 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

10-03-064

**Projet d'infrastructures au Domaine Paquet – Résultat du sondage des propriétaires**

ATTENDU le rapport sur le sondage effectué auprès des propriétaires du Domaine Paquet, par le directeur général;

ATTENDU QUE le résultat global est de 65% en faveur à ce que la Ville poursuive la préparation du projet d'infrastructures;

ATTENDU QUE certaines études environnementales restent à réaliser avant la présentation du projet dans un programme de subventions;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de poursuivre l'étude du projet d'installation d'infrastructures au Domaine Paquet notamment par l'établissement d'une cote environnementale sur l'état du traitement individuel des eaux usées ainsi que par l'évaluation de la qualité et la quantité de l'eau potable.

ADOPTÉE

10-03-065

**Règlement no 2010-174 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2010-174 afin de modifier la grille des spécifications no 1 du règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville concernant les marges exigées et les usages permis dans la zone M-5.

La zone touchée par cette modification est située en bordure du Boul. Baril Ouest du côté sud à partir du terrain vacant avant le numéro civique 810 jusqu'au premier terrain vacant du côté ouest de la rue Noël.

ADOPTÉE

10-03-066

**Vente d'un terrain résidentiel – 305 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Amélie Blanchette ou à tout autre acheteur de bonne



foi le lot 247-1-129 (305 Fréchette) pour le prix de 13 600.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**10-03-067**

**Cession d'un droit de propriété – Parcelle adjacente au 55 rue Beaudet**

ATTENDU QU'une recherche d'un arpenteur (Michel Benjamin) démontre qu'une lisière de terrain adjacente au lot 243-Ptie (55 rue Beaudet) serait un résidu de vente appartenant à la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE cette parcelle n'est d'aucune utilité pour la Ville et qu'elle est déjà occupée et entretenue depuis plus de vingt ans par le propriétaire du 55 rue Beaudet;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de céder sans compensation à Michaël Bernier une lisière de lot portant le no 243-Ptie du cadastre révisé du Village de Princeville mesurant 5,13 mètres dans sa ligne Est, en façade sur la rue Beaudet, 30,96 mètres, dans sa ligne Sud, bornée par le lot 243-11, et 30,48 mètres dans sa ligne Nord, bornée par la partie du lot 243-Ptie appartenant à Michaël Bernier;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**10-03-068**

**Renouvellement d'un mandat de deux membres nommés au Comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU QU'une modification a été apportée à la régie interne du comité consultatif d'urbanisme concernant les mandats et les nominations des membres.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de prolonger jusqu'au mois de novembre 2010 le mandat pour Messieurs Réjean Rodrigue et Alexis Gagné.

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil prolonge jusqu'au mois de novembre 2010 le mandat pour Messieurs Réjean Rodrigue et Alexis Gagné comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

**10-03-069**

**Demande de dérogation mineure – Monsieur Stéphane Beaudet**

ATTENDU QUE le garage privé existant nécessite trop d'investissement pour être rénové;

ATTENDU QUE les dimensions et la structure du bâtiment existant ne permettent pas d'utiliser ce dernier adéquatement;

ATTENDU QUE ce nouveau garage est pour son usage personnel;

ATTENDU QUE cette propriété a une très grande superficie en zone rurale.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 67, 11<sup>e</sup> rang Centre, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Beudet afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 9,14 m x 12,2 m. Ce qui représente une dérogation d'une superficie de 112 m<sup>2</sup> de plus que la superficie du bâtiment accessoire existant.

ADOPTÉE

**Demande de dérogation mineure – Madame Chantal Poudrette et Monsieur Martin Blondeau** – reportée en avril.

10-03-070

**Modification de noms de rues et d'adresses civiques**

ATTENDU QU'il est important d'améliorer la sécurité de certaines propriétés concernant les services d'urgence;

ATTENDU QUE cette amélioration nécessite de changer des numéros civiques à des endroits, des noms de rues à d'autres et des noms et numéros civiques à d'autres.

ATTENDU QUE selon l'article 9 du règlement 2001-25 « Le Comité consultatif d'urbanisme fait des recommandations au conseil sur le choix des noms des rues, chemins et parcs. »

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise les démarches pour la réalisation des modifications aux adresses suivantes :

- Les propriétés situées au 355, 357, 365 et 371 rue Rivard seraient dorénavant sur la rue Houle avec les mêmes numéros civiques.
- Les propriétés situées au 179, 181 et 183 rue Rivard seraient dorénavant le 180, 182 et 184 avec le même nom de rue.
- La propriété située au 58 rue Houle serait le 58 rue Gagnon.
- Les propriétés situées au 41, 42, 43, 44, 45, 47, 49, 51 rue Boisclair seraient dorénavant sur la rue Bernier avec les mêmes numéros civiques.
- La propriété située au 235 rue Rivard changerait pour un nouveau nom de rue et nouveau numéro civique soit le 15 rue Levasseur.
- La propriété située au 110 rue Morrissette changerait pour un nouveau nom de rue et nouveau numéro civique soit le 20 rue Morin.

QUE les occupants concernés soient avisés et que, sur demande et présentation de pièces justificatives, les frais engagés pour effectuer ce changement leur soient remboursés.

ADOPTÉE

**10-03-071**                    **Services professionnels d'architecte pour le Centre communautaire Pierre-Prince – Autorisation de paiement**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dû requérir les services professionnels de Monique Brunet, architecte pour la préparation des plans et devis requis pour les travaux du Centre communautaire Pierre-Prince;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le paiement d'un montant de 6 360.00 \$ plus les taxes à Monique Brunet, architecte pour les honoraires professionnels dus jusqu'à maintenant pour les travaux au Centre communautaire Pierre-Prince, cette dépense étant financée par le règlement d'emprunt no 2009-167.

ADOPTÉE

**10-03-072**                    **Entente relative à l'octroi d'une aide financière du gouvernement du Québec – Fonds de stimulation de l'infrastructure – Autorisation de signature**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Ville de Princeville, l'Entente relative à l'octroi d'une aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure pour le projet de réaménagement du Centre communautaire Pierre-Prince.

ADOPTÉE

**10-03-073**                    **Soumissions pour l'éclairage du terrain de soccer – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport des soumissions déposées préparé par Jean-François Labbé, ingénieur et présenté par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accorde la contrat de l'installation de l'éclairage du terrain de soccer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Néoelect inc. au montant total de 152 671.34 \$ taxes incluses.

QUE la présente dépense soit financée par le règlement no 2008-145 et par le Pacte rural de la MRC de l'Érable lorsque les sommes seront versées selon le calendrier préalablement établi par cet organisme.

ADOPTÉE

**10-03-074**                    **Demande de soutien pour la randonnée Reno Sport Plein Air du Parc linéaire des Bois-Francis**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder un montant de 500 \$ au Parc linéaire des Bois-Francis pour l'organisation de la Randonnée Reno Sport Plein Air 2010.

ADOPTÉE

**10-03-075**                    **Utilisation des terrains, bâtisses et rues par le Festival du cheval**

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 10 au 13 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, et il est unanimement résolu que le conseil autorise le Festival du Cheval à utiliser gratuitement le Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière ainsi que les terrains adjacents, tels que les terrains de stationnement, le terrain adjacent à la Salle de Quilles, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers pour la tenue de leurs activités;

QUE l'organisme du Festival du Cheval doit disposer d'assurance en responsabilité civile et locative nécessaire à la couverture des immeubles prêtés;

QUE le conseil autorise également, la fermeture temporaire de certaines rues de la Ville de Princeville pour permettre le déroulement de la parade du Festival qui aura lieu le samedi 12 juin 2010;

QUE le conseil appuie l'organisme du Festival du Cheval pour présenter une demande de fermeture d'une partie de la rue Demers Est auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉE

**10-03-076**

**Aide financière 2010 au Festival du Cheval**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Festival du Cheval de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et il est unanimement résolu que ce conseil autorise le versement de l'aide financière 2010, au montant de 13 000 \$, plus la fourniture de l'électricité gratuitement par la Ville de Princeville au Festival du Cheval.

ADOPTÉE

**10-03-077**

**Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale 2010**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise le régisseur des loisirs, Claude Fortier à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2010.

ADOPTÉE

**10-03-078**

**Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et il est unanimement résolu que ce conseil municipal autorise la contribution d'un montant de 6 007.05 \$ en guise d'appui à la Fondation d'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour l'amélioration des soins de santé.

QUE la Trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces contributions.

ADOPTÉE

**Club Joie de Vivre** - remerciement

10-03-079

**Association des personnes handicapées de l'Érable inc.**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc. pour l'année 2010.

ADOPTÉE

10-03-080

**Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une subvention de 100 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville inc.

ADOPTÉE

10-03-081

**Société canadienne du cancer – Relais pour la Vie**

ATTENDU la demande présentée par l'organisation Relais pour la Vie de la région de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu que ce conseil appuie la demande présentée et autorise le versement d'une somme de 500 \$ à l'organisme Relais pour la Vie de la Société Canadienne du cancer (section Erable).

ADOPTÉE

10-03-082

**Club Lions de Princeville – Bottin de district**

ATTENDU la demande de souscription dans le bottin du district du Club Lions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et unanimement résolu que ce conseil approuve et autorise le versement d'un montant de 150 \$ pour la parution d'une annonce publicitaire dans le bottin du District du Club Lions.

ADOPTÉE

**Marie-Pier Allard** – classé.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-03-083

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Mario Juaire, greffier

---

Gilles Fortier, maire

